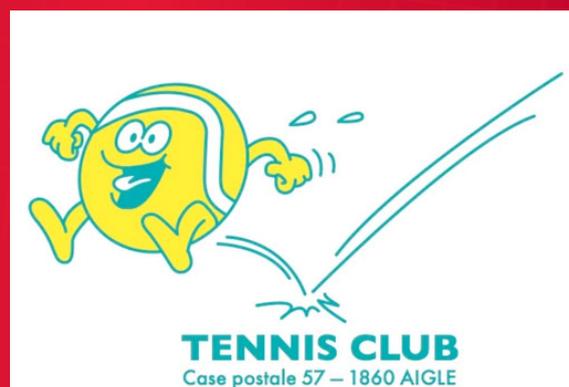




Plan de Protection du TC/Padel Aigle



Version 1.0 du 6 mai 2020

Contact Covid-19: Claudio Mariano (+41 78 675 89 34)

1. Modèle d'un plan de protection

1. Mesures clubs & centres

1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club, chaque centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour le TC Aigle est Claudio Mariano, +41 78 675 89 34, marianoclaudio1171@yahoo.fr

Le club inscrit Monsieur Claudio Mariano dans le comité du TC Aigle, à partir du 4 mai 2020 - pour une durée indéterminée - et jusqu'à la fin des restrictions dues à la pandémie.

Monsieur Claudio Mariano veille au maintien des nouvelles règles et peut, si infraction du règlement, appliquer une sanction au(x) fautif(s).

2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures

Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes:

Chaque personne entrant au club se désinfecte les mains à l'aide du Hydro-alcoolique prévu à cet effet, à l'entrée.

Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés

Les poubelles sont retirées ou fermées.

Le système d'eau potable est rincé avant d'être remis en service.

Des gants sont fournis pour le balayage des courts/l'entretien des courts est assuré par le gardien des courts.

3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m² par personne ; pas de contact physique

Mesures

Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.

Un système de réservation des courts est disponible (voir aussi point 5)

La réservation et l'accès aux courts de tennis ne sont autorisés qu'aux membres du club.

La réservation pour un court de Padel est ouverte aux non-membres. Le prénom + nom de chaque participant doit figurer sous la réservation afin de pouvoir tenir une traçabilité stricte.

4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations (**tennis**)

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures

Le tennis et le padel sont ouverts à partir du lundi 11 mai 2020, tous les jours de 8h à 22h.

Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.

Chaque joueur prend son jeu de balles et le marque afin d'éviter les échanges de balles avec les autres joueurs.

Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, WC, espaces verts

Les vestiaires et les douches restent fermés

Pour le tennis, les doubles sont autorisés, de 9h à 12h, du lundi au vendredi et uniquement sur les courts 3 et 4.

5. Taille maximale des groupes & utilisation des installations (**padel**)

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures

Le tennis et le padel sont ouverts à partir du lundi 11 mai 2020, tous les jours de 8h à 22h.

Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.

Les zones suivantes sont ouvertes : courts de padel, mur, WC, espaces verts.

Les vestiaires et les douches restent fermés.

Chaque équipe garde le même côté durant toute la durée de la réservation.

Chaque joueur garde le même partenaire de jeu durant toute la durée de la réservation.

Chaque joueur prend son jeu de balles et le marque afin de pouvoir l'identifier et éviter les mélanges de balles.

Chaque joueur prend sa raquette. Plus aucun prêt de matériel ne sera fait. Pas de matériel = pas de jeu.

Le couloir du milieu du padel est interdit d'accès.

Chaque joueur s'assoit sur son banc, à disposition du côté de chaque court.

Chaque joueur, pendant le jeu ou non, est responsable de maintenir au maximum les distances de sécurité avec son partenaire et/ou adversaires.

6. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes:

La réservation des courts est obligatoire et doit se faire avant l'arrivée au club, via l'application Plugin.

Pour le tennis, la réservation n'est autorisée que par un membre. Si un invité non-membre souhaite jouer, il doit impérativement être accompagné par un membre.

Pour le padel, la réservation par un non-membre est possible. Celle-ci doit mentionner la liste complète des participants (prénom + nom).

Les professeurs tiennent une liste à jour des participants aux leçons (cours privés et/ou en groupe).

Toute personne présentant des symptômes, après avoir été présent au club, doit immédiatement en informer Monsieur Claudio Mariano et ses partenaires de jeu.

7. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures

Toute personne entrante au club certifie avoir pris connaissances des consignes spécifiques de l'OFSP.

Toute personne présentant des symptômes du virus est interdite de jeu (simple et double).

Toute personne considérée comme à risque est interdite de jeu (simple et double).

7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures

Les mesures de protection du TC/padel Aigle ont été communiquées le 6 mai 2020 aux groupes cibles suivants via e-mails et page Facebook du TC/padel Aigle.

L'affiche de l'OFSP a été suspendue dans le TC/padel Aigle en plusieurs exemplaires. En plus, l'affiche de Swiss Tennis «Voici comment nous protéger dans le club/centre de tennis » a été placardée sur le court de tennis.

2. Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures

Toute personne ne respectant par le présent règlement se verra sanctionné par la désactivation immédiate de ses accès et de son badge du TC/Padel Aigle.

Par la réservation et la confirmation du court, le membre/client accepte les mesures de protection définies ainsi que les consignes spécifiques de l'OFSP.

Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives.

2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures

Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

Du gel Hydro-alcoolique est disponible dès l'entrée au club.

Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie.

On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.

Les joueurs n'échangent aucun objet.

Les joueurs de tennis/padel amènent leurs propres balles et ils les marquent. De cette manière, chaque joueur reprend ses balles et ne les échange pas involontairement avec les autres joueurs.

Chacun ramène ses débris à la maison.

3. Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures

Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles via la plateforme Plugin.

Les joueurs de tennis/padel ne peuvent pas entrer sur les terrains plus de 5 minutes avant leur temps de jeu.

Les joueurs de tennis/padel doivent avoir quitté les terrains au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu.

4. Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures

Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

Swiss Tennis recommande d'éviter les transports publics dans la mesure du possible.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

| Mesures |
|--|
| Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club/centre dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes: |
| Les entraînements en groupes de plus de 2 joueurs de tennis plus un enseignant nécessitent l'autorisation explicite du comité du club ou de la direction du centre. |
| Le comité donne l'autorisation pour les entraînements liés à l'école de tennis. |
| Les professeurs tiennent une liste à jour, des participants aux leçons de tennis (privées et/ou en groupe). |

2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

| Mesures |
|---|
| Le respect des consignes de 10 mètres carrées par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis : |
| Un maximum de 5 personnes par court est autorisé. |
| En cas d'entraînement par groupes, il est recommandé d'utiliser un modèle d'entraînement par stations (circuit) et ne pas organiser d'exercices de double. |
| Les parents déposent leurs enfants 5 minutes avant le début du cours. |
| Les parents, dans la mesure du possible, quittent le club pendant la durée du cours. Si un parent souhaite rester durant la leçon, il se conforme au règlement du club et des directives de l'OFSP. |

3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

| Mesures |
|--|
| Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant. |
| Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés. |

4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures

Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs de tennis). S'il y a plus de 2 participants, ils doivent être confirmés par le comité du club/de la direction du centre.

Cette autorisation a été donnée dans le cadre de l'école de tennis.

5. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures

Les clients ont été informés de toutes les règles de conduite par e-mails et via la page Facebook du TC/Padel Aigle.

4. Utilisation de la buvette du club

Chaque personne, présente au sein de la buvette, certifie avoir pris connaissances des directives mises en place par l'OFSPPO et est responsable de maintenir au maximum les normes de sécurité.

La buvette se réfère également au règlement établi par GastroVaud et validé par la confédération le vendredi 8 mai 2020.

| Mesures |
|--|
| Chaque personne désirant rester à la buvette doit être impérativement assise (personne ne reste debout). |
| Chaque personne doit remplir une feuille mise à disposition par le club et y inscrire ses données personnelles (prénom, nom et numéro de téléphone et emplacement à la table). |
| Par table, un groupe de 4 personnes maximum est autorisé. |
| Un espace de 2m minimum sépare chaque table entre elles. |
| Les personnes assises à une table, s'installent aux extrémité de cette dernière afin de maintenir la meilleure distance avec ses collègues. |
| Il est interdit de déplacer le mobilier. |
| Le frigo est à disposition en self-service. Une caisse est à disposition à côté des boissons pour de payer. |

Conclusion

Ce document a été établi par le secrétaire du comité du TC Aigle:

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres et clients.

Personne mandatée COVID-19, Signature et date: le 6 mai 2020, Claudio Mariano